

# LE PSLA C'EST QUOI ?

Le PSLA (Prêt Social Location-Accession) est un dispositif mis en place par l'État pour faciliter l'accès à la propriété de votre habitation principale.

## LE PRINCIPE EST SIMPLE.

Après une période de location d'un logement neuf agréé par l'État, l'occupant devient acquéreur du bien, sans aucun apport personnel initial, et en bénéficiant de nombreux avantages fiscaux (exonération de taxe foncière pendant 15 ans et TVA réduite). L'occupant devient acquéreur du bien après une période de location.

Le PSLA permet au futur propriétaire de s'assurer de faire le bon achat grâce à un dispositif sécurisant.

Il s'assure ainsi le fait que le logement et l'emplacement correspondent bien à ses habitudes de vie, avant d'en devenir le propriétaire.

L'achat du logement est possible dès la première année révolue. L'épargne cumulée vient alors en déduction du prix d'achat.



Découvrez l'ensemble de nos programmes  
[www.vilogia-premium.fr](http://www.vilogia-premium.fr)



## PLUS D'INFORMATIONS<sup>3</sup>

Contactez votre conseiller commercial pour savoir si vous êtes éligible<sup>(4)</sup>

📞 N°Cristal 09 69 37 07 07

APPEL NON SURTAXÉ



1 - TVA 5,5 % sous réserve de la réglementation en vigueur. 2 - Le bénéfice du PTZ étant conditionné au respect de plafonds de ressources, réservé aux personnes n'ayant pas été propriétaires durant les deux années précédant l'achat et finançant l'acquisition de leur résidence principale. 3 - Détails et conditions auprès de votre conseiller Vilogia Premium. Document et illustrations non contractuels. RCS (RCS Lille 885 480 988). 4 - Revenus soumis aux plafonds de ressources PSLA.

✉ [accession@vilogia.fr](mailto:accession@vilogia.fr) ⚡ [www.vilogia-premium.fr](http://www.vilogia-premium.fr)

**La Location-  
Accession**  
—  
**DEVENIR  
PROPRIÉTAIRE  
EN 2 ÉTAPES**





## LE PSLA POUR QUI ?

**Le PSLA est destiné aux futurs acquéreurs d'un bien immobilier neuf en résidence principale.**

Que vous soyez étudiant, ouvrier, retraité, enseignant ou avocat, vous pouvez prétendre à ce dispositif de financement avantageux (soumis aux plafonds de ressources).

Il vous permettra d'accéder à la propriété à des prix plus attractifs que ceux du marché, sans apport.

Aucune avance de fonds ne vous sera demandée jusqu'à la livraison de votre logement.

Ainsi, vous pourrez passer de locataire à propriétaire et réaliser votre projet en toute sécurité.

**LA LOCATION-  
ACCESSION  
Comment  
ça marche ?**

# Quels avantages ?

La Location-Accession permet d'accéder tout en douceur à la propriété. Ce dispositif présente de nombreux avantages ; notamment le fait de constituer progressivement un apport pour votre futur achat.

Le futur acquéreur verse dans un premier temps une redevance pour occuper le logement en tant que locataire. Dès la fin de la première année suivant son emménagement, il décide de devenir propriétaire. Une partie de la redevance sera déduite du prix d'achat. Un bon moyen de passer de la location à l'accession en un clin d'œil et sans prise de risque !

### LES + DE LA LOCATION- ACCESSION

**+ Bénéficiez de la TVA<sup>1</sup> réduite à 5,5 %**  
sur l'achat d'un logement neuf

**+ Aucune avance de fonds**  
Durant toute la durée du chantier, aucune avance de fonds ne vous est demandée. Vous commencez à payer les mensualités une fois que vous y habitez (pas d'intérêts intercalaires).



### 1 PHASE DE CONSTRUCTION

Signature du contrat de réservation

PAS D'AVANCE DE FONDS

### 2 PHASE LOCATIVE VOUS ÊTES LOCATAIRE ACCÉDANT

Remise des clés : entrée dans les lieux

MAXIMUM 2 ANS

REDEVANCE MENSUELLE

**Redevance**  
=  
LOYER  
+  
CHARGES  
+  
ÉPARGNE



### À SAVOIR !

Pour être éligible il faut respecter les plafonds de ressources PSLA<sup>4</sup>

### Propriétaire dès votre entrée dans le logement !

**Vous choisissez** vos prestataires pour vos contrats d'entretiens.  
**Vous êtes invité** à la vie de la copropriété et aux réunions du syndic.

### 3 PHASE ACQUISITIVE VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

Signature de l'acte de vente définitif (transfert de propriété)

Paiement du prix de vente

REBOURSEMENT DU PRÊT